

Rapport annuel 2011

Fonds de prévention du tabagisme



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Sommaire

Avant-propos	1
Le fonds de prévention du tabagisme en bref	2
1 Organisation et fonctionnement	3
1.1 Organisation du service FPT	3
1.2 Fonctionnement du service FPT	4
1.2.1 Projets propres au FPT	4
1.2.2 Demandes de financement	4
1.2.3 Commission d'experts du fonds de prévention du tabagisme	5
1.2.4 Information du public.....	6
1.2.5 Programmes cantonaux de prévention du tabagisme	6
1.2.6 QualiPlus Review	7
2 Projets de tiers soutenus en 2011	8
3 Financement	14
3.1 Vue d'ensemble du soutien financier accordé à des tiers	14
3.2 Vue d'ensemble des projets propres au FPT.....	17
3.3 Stratégie d'investissement	17
3.4 Comptes annuels 2011	20
3.5 Explications complémentaires sur les détails des comptes annuels	21
3.6 Vue d'ensemble des engagements au 31 décembre 2011	22

Avant-propos

Le fonds de prévention du tabagisme a huit ans – Bilan et perspectives



Créé en octobre 2003, le fonds de prévention du tabagisme (FPT) est géré depuis 2004 par un service rattaché à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Depuis son institution, les tâches, compétences et responsabilités du service ne cessent de prendre de l'ampleur. C'est ainsi que l'équipe initiale est passée de deux à cinq personnes. Le FPT est devenu un acteur essentiel de la prévention du tabagisme en Suisse, grâce à ses quelque 13 millions de francs de prélèvement de taxes par année. Son soutien s'inscrit de façon cohérente dans les objectifs fixés par le Programme national tabac (PNT).

Depuis 2004 et jusqu'à la fin de l'année sous revue, le service a reçu plus de 400 demandes de financement et en a accepté environ la moitié. Sur cette période, le prélèvement des taxes se monte à 135,5 millions de francs et les coûts d'exploitation à 3,2 millions de francs, ce qui représente 2,4 % des recettes. Des spécialistes externes et indépendants, ainsi qu'une commission consultative d'experts soutiennent la petite équipe du service dans l'évaluation des demandes de financement. Par ailleurs, l'Office fédéral du sport (OFSP) offre son soutien en matière de gestion des activités et de prévention du tabagisme dans le domaine du sport.

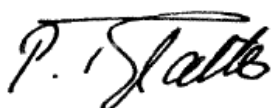
L'évaluation externe menée en 2007 a montré que le FPT était bien organisé et qu'il fonctionnait de manière efficace. Elle a néanmoins présenté des recommandations pour mettre au point une gestion axée sur l'efficacité. Faute de ressources en personnel suffisantes, le service n'a pas encore pu mettre en œuvre toutes ces recommandations.

Initialement, les demandes de financement adressées au FPT émanaient le plus souvent d'acteurs non étatiques. Au cours des dernières années, les cantons ont montré un plus grand engagement. C'est pourquoi le FPT a posé l'année passée, et en collaboration avec les cantons, les bases d'un cofinancement légal des programmes cantonaux de prévention du tabagisme, ainsi qu'une offre de conseils destinée aux cantons.

En 2011, l'OFSP a examiné la composition de la direction stratégique du PNT et y a intégré le FPT en tant que membre à part entière. Ainsi, un lien optimal est assuré entre les objectifs stratégiques du PNT et l'octroi des moyens du fonds.

Depuis 2009, la proportion de fumeurs au sein de la population en Suisse est restée stable, à 27 %. Il est peu probable que l'objectif du PNT visant à réduire la proportion de fumeurs à environ 23 % d'ici à la fin de l'année 2012 puisse être atteint. Il est d'autant plus important de poursuivre durant les prochaines années et dans la ligne du PNT une stratégie cohérente et harmonisée entre les acteurs, qu'ils soient étatiques ou non, ainsi que d'appliquer cette stratégie lors de l'octroi des moyens du fonds. En parallèle, le FPT continuera à développer sa stratégie en matière de qualité et d'efficacité, dans le but de décupler l'effet des montants investis. Finalement, le service sera mieux à même de répondre aux nombreux besoins des groupes concernés, grâce à la création de postes de travail supplémentaires autorisée en 2011 par le conseiller fédéral Didier Burkhalter, ancien chef du département.

Pour moi, le responsable du fonds, c'était une période passionnante et mouvementée, qui a vu la prévention du tabagisme en Suisse se transformer en profondeur. Je me réjouis à l'idée de relever les défis à venir et de poursuivre une collaboration fructueuse avec tous les groupes concernés !

A handwritten signature in black ink, reading 'P. Blatter'.

Peter Blatter
Responsable du fonds de prévention du tabagisme

Le fonds de prévention du tabagisme en bref

Le fonds de prévention du tabagisme (FTP) est géré et exploité depuis 2004 par son propre service. Il trouve sa base légale dans la loi fédérale sur l'imposition du tabac, tandis que ses dispositions d'exécution sont inscrites dans l'ordonnance sur le FPT. Il est alimenté par une redevance de 0,13 centime par cigarette vendue en Suisse (2,6 centimes par paquet). Les recettes liées au tabac s'élèvent actuellement à environ 13 millions de francs par an.

Le FPT a vocation à financer des mesures de prévention qui contribuent à réduire la consommation de tabac. Celles-ci serviront par exemple à dissuader certaines personnes de commencer à fumer, à encourager les personnes désireuses d'arrêter, à protéger les individus contre le tabagisme passif ou encore à améliorer le niveau d'information de la population sur les effets liés au tabagisme. Le fonds accorde une grande importance à la prévention dans le sport. Par ailleurs, il soutient, à petite échelle, des projets de recherche axés sur la pratique.

Le service en charge de la gestion et de l'exploitation du fonds disposait en 2011 de 2,6 postes répartis entre trois temps partiels. Il peut faire appel à de nombreux spécialistes indépendants pour évaluer les demandes de financement. Il est par ailleurs conseillé par une commission d'experts externe et indépendante.

Les projets soutenus par le fonds doivent satisfaire aux normes de qualité reconnues pour le travail de prévention et contribuer à la stratégie nationale de prévention du tabagisme, exposée en détail dans le Programme national tabac 2008-2012. Dans le cadre de l'offre QualiPlus¹, une formation de deux jours sur la gestion de projet, des conseils personnalisés et des évaluations sont proposés aux requérants pour les aider à élaborer leur projet et à déposer leur demande dans les règles.

¹ Cf. www.prevention-tabagisme.ch.

1 Organisation et fonctionnement

Selon les dispositions d'exécution, le fonds de prévention du tabagisme (FPT) est chargé d'effectuer ses propres projets de prévention, de soutenir financièrement les projets de prévention réalisés par des tiers et d'informer le public de ses activités.

Parallèlement à ces tâches permanentes, le fonds a établi, durant la période sous revue, les bases du financement des programmes cantonaux de prévention du tabagisme, ainsi que des instructions sur l'élaboration d'un tel programme. Il a par ailleurs collaboré activement à la direction stratégique du Programme national tabac (PNT).

1.1 Organisation du service FPT

Le fonds est exploité et géré par un service rattaché administrativement à l'unité de direction Politique de la santé de l'OFSP. Celui-ci était doté jusqu'en 2011 de 2,6 postes répartis entre trois postes à temps partiel. Les ressources humaines sont restreintes, compte tenu de la diversité et du volume des tâches : en 2011, la part des frais de personnel représentait 2,4 % des dépenses totales. Pendant l'année sous revue, le conseiller fédéral et chef du département Didier Burkhalter a accepté, à la demande du service, de créer deux postes supplémentaires. Ces postes ont été pourvus dans la deuxième partie de l'année sous revue, et l'entrée en fonction a eu lieu début 2012. Le fonds assume le financement des deux postes.

Le responsable du fonds répond au vice-directeur de l'OFSP, qui n'a néanmoins aucune influence sur l'octroi des financements.

Pour l'examen des demandes, le service FPT peut s'appuyer sur un grand nombre d'experts externes, suisses et étrangers, ainsi que sur une commission d'experts indépendante.

Grâce à ce rattachement administratif, le service FPT peut accéder aux différents services de l'OFSP, tels que la division Droit (expertises et assistance juridique), les services linguistiques (traduction), l'état-major de l'unité de direction Politique de la santé (contrats et décisions) ainsi que la section Services financiers (comptabilité et finances). Ses frais de fonctionnement s'en trouvent considérablement réduits. Le FPT accorde un dédommagement forfaitaire à l'OFSP pour ces prestations à raison de 10 % de ses ressources humaines.

Employés du service de gestion du FPT en 2011		
Fonction	Nombre de personnes	Poste (équivalent plein temps)
Direction	1	90 %
Vice-direction / communication	1	80 %
Gestion de l'efficacité	1	80 %
Compensation pour les prestations générales de l'OFSP	0	10 %
Total	3	260 %

(Etat en décembre 2011)

1.2 Fonctionnement du service FPT

Le fonds de prévention du tabagisme a fait l'objet d'une évaluation externe en 2007. Les recommandations y figurant portaient, entre autres, sur le développement de la gestion de l'efficacité. Une gestion davantage axée sur l'efficacité pour évaluer les demandes et octroyer les ressources a eu des conséquences sur le fonctionnement du service également. Les projets de prévention doivent donc faire face à des exigences plus élevées, ce qui entraîne une complexité croissante des demandes adressées au FPT. En outre, les attentes des divers groupes concernés (ONG ou cantons, par exemple) envers le service sont plus importantes, ce qui a considérablement augmenté la charge de travail du service.

Sur mandat de la section Tabac de l'OFSP, la gestion des processus et le pilotage du Programme national tabac 2008 - 2012 (PNT) ont été examinés en 2010. Les conclusions ont clairement indiqué que la direction stratégique du programme, dans sa composition d'alors et en se fondant sur les bases décisionnelles existantes, ne pouvait pas piloter le PNT de façon efficace et efficiente. Par conséquent, la direction de l'OFSP a décidé d'optimiser le pilotage du programme et d'y intégrer le FPT. Ainsi, un lien optimal est assuré entre les objectifs stratégiques du PNT et l'octroi des moyens financiers du fonds. En même temps, cette tâche supplémentaire nécessite plus de ressources humaines.

Ces deux modifications ont conduit le chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI) à accorder en 2011 davantage de ressources humaines au service.

1.2.1 Projets propres au FPT

Pendant l'année sous revue, le service a confié deux mandats : il a mandaté l'entreprise Interface pour l'élaboration d'un rapport de base sur les programmes cantonaux de prévention du tabagisme ; il a chargé l'Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS) de la coordination et de l'information dans le cadre de ce rapport. L'élaboration des bases des programmes cantonaux est reprise en détail dans les chapitres 1.2.5 et 0.

1.2.2 Demandes de financement

L'année sous revue, 28 demandes au total ont été reçues et évaluées. Une décision a pu être rendue pour chacune. S'il est vrai que leur nombre a nettement diminué par rapport aux années précédentes, leur qualité s'est améliorée, de sorte que le FPT a pu en accepter près de 60 %.

Leur évaluation se fait selon une procédure standardisée, décrite sur le site Internet du fonds (sous la rubrique « Présentation de projets ») : www.prevention-tabagisme.ch.

Demandes de financement : statistique comparative des quatre dernières années d'exploitation

	2008		2009		2010		2011	
Agréées	19	38%	22	43%	23	49%	16	57%
Refusées	22	44%	22	43%	16	34%	9	32%
A remanier	7	14%	3	6%	8	17%	3	11%
Selon contre-projet ² du FPT	2	4%	4	8%	0	-	0	-
Total	50	100%	51	100%	47	100%	28	100%

Les chiffres des exercices 2004 à 2007 peuvent être consultés dans les rapports annuels respectifs.

1.2.3 Commission d'experts du fonds de prévention du tabagisme

Le service FPT étudie les demandes avec le concours d'une commission consultative permanente, conformément aux règles fixées dans l'ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme. La commission garantit que les décisions sont bien étayées sur les plans technique et scientifique.

En 2011, elle était composée des membres suivants :

Présidente

D^r **Irene Renz**, responsable Promotion de la santé, Bâle-Campagne

Vice-présidente

M^{me} **Barbara Weil**, Fédération des médecins suisses FMH

Membres

P^r **Rainer Hornung**, Université de Zurich

P^r **Claude Jeanrenaud**, Université de Neuchâtel

M^{me} **Nadja Mahler König**, Office fédéral du sport (OFSP)

D^r **Roy Salveter**, Office fédéral de la santé publique (OFSP)

En 2011 aussi, la commission d'experts a émis ses recommandations à l'attention du service FPT pour l'ensemble des demandes.

Fin 2011, Irene Renz et Roy Salveter ne se sont pas représentés au terme de leur mandat. Le Conseil fédéral a nommé Claude Jeanrenaud à la présidence pour la nouvelle période administrative. Barbara Weil conserve la vice-présidence.

Les personnes suivantes ont été nommées :

M^{me} **Léonie Chinet**, Service de la santé publique du canton de Vaud

P^r **Holger Schmid**, Haute école spécialisée de la Suisse du nord-ouest

M. **Patrick Vuillème**, Office fédéral de la santé publique

² La demande initiale n'a pas été approuvée mais le FPT a fait au requérant une contre-proposition qui a ensuite été financée.

1.2.4 Information du public

Le site Internet www.prevention-tabagisme.ch est le principal canal de diffusion des informations du fonds de prévention du tabagisme. Outre les documents de base, les informations et les instruments nécessaires, on y trouve des renseignements sur la conception et l'évaluation des projets, qui doivent tous deux être axés sur l'efficacité (sous la rubrique « Gestion de l'efficacité ») ainsi que sur les projets agréés, les organismes responsables et le montant du financement accordé.

Par ailleurs, la Newsletter FPT rend compte des nouveaux projets financés par le fonds, des enseignements tirés des projets achevés et de l'actualité du fonds.

1.2.5 Programmes cantonaux de prévention du tabagisme

Contexte

Les cantons jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre du Programme national tabac. En participant au financement des programmes cantonaux de prévention du tabagisme, le FPT souhaite inciter les cantons à développer les programmes correspondants et, ainsi, à réduire le nombre de décès et de cas de maladies dus au tabagisme en Suisse.

Avec le concours du comité de l'Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS), le FPT a défini en 2009 déjà, les bases du financement des programmes cantonaux de prévention du tabagisme, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2010. A cet égard, une importante marge de manœuvre a été laissée aux cantons pour la conception. Mais les premières expériences réalisées en 2010 ont montré qu'ils avaient besoin de mesures de soutien supplémentaires.

Elaboration de bases et d'un cadre général pour les programmes cantonaux

Durant l'exercice sous revue, la Confédération, des cantons, des ONG et des experts ont collaboré pour développer et réaliser des programmes cantonaux de prévention du tabagisme. Le FPT a mandaté l'entreprise Interface pour élaborer ces bases.

Résultat de ces travaux, largement étayés, le document intitulé « Financement des programmes cantonaux de prévention du tabagisme – Guide pour le développement de programmes »³, constitue un outil de travail contraignant lorsqu'une demande de cofinancement est adressée au FPT.

En se basant sur les principes élaborés et en tenant compte de la situation financière générale du fonds, le service FPT a, en collaboration avec la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), mis au point une réglementation de financement, adoptée par la direction stratégique du PNT et approuvée au début 2012 par le chef du département. Elle est décrite dans le document « Cadre et conditions régissant le soutien financier accordé par le fonds de prévention du tabagisme »⁴.

Résultats

L'élaboration des bases et le traitement simultané des premiers programmes cantonaux qui s'y réfèrent étaient exigeants et ont représenté une charge de travail importante pour toutes les parties. Mais le jeu en valait la chandelle : fin 2011, les cantons de SG, UR, ZG et SO ont fait parvenir des demandes de financement pour des programmes cantonaux de prévention du tabagisme au FPT, que celui-ci a approuvées.

³ Ce document est disponible sur le site Internet du FPT : www.prevention-tabagisme.ch.

⁴ Ce document est disponible sur le site Internet du FPT : www.prevention-tabagisme.ch.

De manière générale, la collaboration entre les différents partenaires a été efficace et utile pour poursuivre les travaux de prévention menés en Suisse. Par ailleurs, le personnel du service a fortement été mis à contribution : l'évaluation du processus et l'examen des quatre premières demandes durant l'année sous revue a mobilisé la moitié des ressources en personnel. A l'avenir également, la part des ressources humaines affectée à la collaboration avec les cantons demeurera sans doute importante.

1.2.6 QualiPlus Review

L'offre en matière de conseil QualiPlus était initialement focalisée sur la phase de conception des projets. Depuis 2011, une offre supplémentaire, intitulée « Review », est proposée aux personnes qui ont suivi le cours de base. Ce service est ouvert aux requérants dont le projet a *déjà été* approuvé par le FPT. Il est possible d'utiliser « QualiPlus Review » lors de l'élaboration du projet ou du programme, par exemple, pour faire le point de la situation, examiner les étapes ou optimiser les processus. En outre, QualiPlus permet d'examiner la réalisation des objectifs, de traiter certains thèmes liés à la conception et au pilotage et de clarifier les questions actuelles concernant la gestion de projet. QualiPlus Review contribue au contrôle de la qualité des projets et constitue à ce titre une mesure d'évaluation formative (au niveau des processus). Toutes les offres de QualiPlus sont gratuites pour les bénéficiaires.

2 Projets de tiers soutenus en 2011

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011, 28 demandes ont été adressées au fonds de prévention du tabagisme. 16 d'entre elles ont été agréées. Dans trois cas, le fonds a renvoyé la demande pour qu'elle soit remaniée.

Demandes		Etat		
Demandes déposées en 2011	28	Agréées	16	CHF 3 974 122
		Renvoyées pour remaniement	3	CHF 1 877 831
		Rejetées	9	CHF 4 173 256
			28	CHF 10 025 209

L'année sous revue, le fonds a rejeté neuf demandes, pour une valeur totale de 4 173 256 francs. Sur ces neuf demandes, trois avaient déjà été rejetées par le service FPT parce qu'elles ne répondaient pas aux exigences formelles ou au but du fonds. Une demande a été retirée par le requérant au cours de la procédure d'évaluation.

Le prochain chapitre présente les projets **agréés** entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011 dans les différents domaines d'activité où le fonds de prévention du tabagisme accorde des aides financières.

Empêcher le début de la consommation de tabac

La prévention du tabagisme en classe de 6^e primaire

Une spécialiste de la prévention du tabagisme et de la désaccoutumance au tabac a créé une séquence de cours de 90 minutes qui s'adresse aux élèves de 6^e primaire. Grâce à cette leçon, elle souhaite sensibiliser les élèves de la région Berne-Mittelland, de manière ludique et pratique, au fait que fumer est mauvais pour la santé et que ce n'est pas « cool ». Loin d'une simple transmission des connaissances, les élèves dissèquent des cigarettes, en déterminent les composants et imitent les cils vibratiles avec des brosses et du sable.

Fort d'un premier test concluant de son cours de prévention, la responsable du projet souhaite à présent contacter personnellement toutes les écoles primaires de la région Berne-Mittelland et d'autres institutions, telles que des centres d'accueil pour enfants, pour leur proposer d'intervenir pendant deux périodes auprès des élèves de 6^e sur les dangers liés à la consommation de tabac. Ces leçons sont gratuites pour les écoles.

Promouvoir l'arrêt du tabac (sevrage)

Programme d'arrêt de consommation intégratif pour les consommateurs adultes de tabac qui consomment aussi du cannabis – Développement et étude de faisabilité

Une étude préliminaire couronnée de succès en ayant établi la nécessité, l'Institut de recherche sur la dépendance et la santé de l'Université de Zurich (ISGF) développe un programme d'arrêt de consommation intégratif pour les consommateurs adultes de tabac qui consomment aussi du cannabis.

Jusqu'à présent, les consommateurs de tabac et de cannabis se voyaient proposer des aides au sevrage et des programmes d'arrêt séparés. Toutefois, différentes études et enquêtes réalisées dans le cadre du projet préliminaire ont prouvé qu'il existe un lien fondamental entre ces deux dépendances. Ces études ont également mis en évidence le fait que l'efficacité des mesures combinées était jugée meilleure que celle des interventions séparées et indépendantes. L'objectif principal dudit programme est l'arrêt simultané des deux consommations. Afin de s'inscrire dans la durabilité, il vise également à permettre à ses participants de rester abstinents.

La faisabilité et l'efficacité du programme seront vérifiées grâce à différents éléments : l'analyse de l'haleine, le test de salive et l'interrogation des responsables du cours et des participants. En outre, le programme sera soumis à l'évaluation d'experts externes.

« J'arrête de fumer mais j'ai peur de grossir! » (Sevrage du tabac - cours suppl.)

L'Antenne des Diététiciens Genevois (ADiGe) propose des cours gratuits sur l'alimentation destinés spécifiquement aux personnes souhaitant entreprendre un sevrage tabagique ou en cours de sevrage.

Les cours interactifs consacrés au thème de l'alimentation équilibrée soutiennent les anciens fumeurs et ceux qui souhaitent arrêter de fumer en leur donnant des informations et des astuces précieuses, comme ne pas remplacer la cigarette par des aliments trop sucrés ou trop gras. Une enquête a effectivement révélé que la crainte de prendre du poids était un obstacle majeur au sevrage chez deux tiers de toutes les personnes concernées, qu'elles désirent rester abstinentes ou commencer à se sevrer.

Les participants sont, simultanément, informés des différentes offres existantes dans le domaine du sevrage tabagique. Cette offre gratuite, accessible à tous, complète ainsi idéalement le large éventail de prestations disponible jusqu'à présent dans le canton.

Etude de suivi Queer Quit

L'Institut de recherche sur la santé publique et les addictions de l'Université de Zurich (ISGF) remanie le programme de désaccoutumance au tabac « Queer Quit » destiné aux homosexuels et en produit une version en français. Dans le cadre de cette étude de suivi, l'ISGF identifie des éléments nouveaux relatifs à la désaccoutumance au tabac chez les hommes homosexuels et, notamment, des facteurs contribuant au succès des mesures de sevrage tabagique.

Des enquêtes ont révélé que la proportion de fumeurs est beaucoup plus élevée dans ce groupe d'hommes qu'au sein de la population générale. De plus, il ressort du projet mené précédemment (cf. lien) que les hommes homosexuels infectés par le VIH bénéficieraient d'autant plus d'un programme de sevrage tabagique que les médicaments prescrits dans le cadre de leur thérapie sont peu compatibles avec la consommation de tabac. Il apparaît enfin que dans ce groupe cible, le fait de fumer conduit, indépendamment d'autres facteurs, à une moindre adhésion au traitement.

Par ce projet, l'ISGF souhaite favoriser la prévention comportementale et contextuelle auprès de la population homosexuelle masculine et la sensibiliser davantage aux risques du tabagisme pour la santé. Il s'agit également de renforcer la disposition des hommes homosexuels qui fument à se sevrer, et plus particulièrement de ceux qui sont infectés par le VIH. L'objectif est de réduire significativement les problèmes de santé dus à la consommation de tabac, que démultiplie l'infection au VIH, et d'apporter une contribution déterminante à l'amélioration de la situation sanitaire des hommes homosexuels. L'ISGF veut en outre identifier des facteurs de réussite et des risques pour la désaccoutumance au tabac des hommes homosexuels infectés par le VIH, ainsi que d'éventuels facteurs prédictifs de l'abstinence tabagique à long terme.

Avant la fin du projet, le programme de sevrage tabagique doit être intégré de manière pérenne dans le système classique de prise en charge.

Offrir une protection contre le tabagisme passif

Conseil personnalisé aux parents pour réduire l'exposition de leurs enfants à la fumée

L'Institut de recherche sur la santé publique et les addictions (ISGF) a mis sur pied un nouveau programme pour aider les parents qui fument à réduire le tabagisme passif de leurs enfants.

On estime qu'en Suisse, entre 10 et 20 % des enfants sont régulièrement exposés à la fumée dans le domicile familial, ce qui a des conséquences importantes pour leur santé.

Pendant six semaines, huit pédiatres exerçant dans deux cabinets de pédiatrie interrogeront systématiquement toutes les personnes accompagnant des enfants sur leur comportement tabagique à la maison. La personne accompagnante sera invitée à participer au programme dès lors qu'elle-même ou son partenaire fume régulièrement à la maison en présence de l'enfant.

Un programme en ligne conseille les adultes sur la manière de réduire le tabagisme passif de leurs enfants. Le programme permet aux participants de recevoir jusqu'à quatre prestations de conseil sous forme de courriers personnalisés sur une période de trois mois.

L'ISGF vérifie l'efficacité de ce programme au moyen d'une étude avant/après portant sur environ 150 participants. Les principaux critères de mesure de l'efficacité sont le nombre de cigarettes fumées au domicile familial en présence de l'enfant et le nombre de domiciles sans fumée. Une fois son efficacité démontrée, ce programme sera intégré aux consultations ordinaires des cabinets pédiatriques et mené par les assistants médicaux des cabinets.

Sensibiliser et informer le public

Débal'âge : fumée de liberté (4 émissions pour les jeunes sur la prévention du tabagisme)

Dans le cadre de sa série de documentaires « Débal'âge » conçue pour et avec les jeunes, l'association Teenergy Promotion basée à Montreux consacre quatre films de dix minutes à la prévention du tabagisme.

Dans les émissions de la série « Débal'âge », des jeunes posent des questions sur des thèmes qui les préoccupent. Ce sont des experts, mais également et surtout d'autres jeunes, qui leur répondent. Des spécialistes de la prévention expérimentés travaillant pour des services de prévention bien connus de Suisse romande et des représentants du groupe cible accompagnent les producteurs de l'émission dans l'élaboration du contenu. Chacune de ces quatre émissions abordera un aspect du tabagisme : « De la première clope à la dépendance », « Conséquences (sur le corps, la santé, le plan social) », « Mesures antitabac versus la stratégie de l'industrie du tabac » et « Dire stop au tabac ». Avant diffusion, les quatre séquences seront présentées pour évaluation à un groupe test de 20 jeunes.

Teenergy Promotion diffusera les films sur Internet et sur des chaînes de télévision. Ces émissions seront également disponibles en DVD que les organisations intéressées pourront se procurer, projeter et distribuer.

Promotion d'une vie sans tabac : Deux émissions de télévision sur la prévention du tabagisme auprès des migrants

CARREFOURS est un magazine télévisé multiculturel qui s'adresse directement aux migrantes et migrants. L'association A La Vista !, qui produit ce magazine, consacre deux émissions de 26 minutes à la prévention du tabagisme.

Le magazine est diffusé mensuellement depuis 2008 sur cinq chaînes de télévision régionales de Suisse romande. Les émissions sont également disponibles sur Internet et 200 DVD de chaque émission seront distribués directement aux partenaires du projet et aux organisations œuvrant dans le domaine de la migration.

Par le biais de ces deux émissions, l'association A La Vista ! veut sensibiliser les migrantes et les migrants qui fument aux effets du tabac sur la santé et les informer de manière compréhensible sur les programmes de prévention qui existent en Suisse romande. Les émissions doivent leur offrir une aide pratique au sevrage en leur fournissant les informations nécessaires pour se mettre en contact avec des services de prévention pour les migrantes et les migrants et ainsi réduire leur peur de l'inconnu. Le concept de l'émission prévoit en outre de donner la parole à des personnes issues de la migration pour qu'elles témoignent.

Sensibilisation et information sur le tabagisme dans le canton d'Uri, 2011 - 2015

Le bureau de prévention et de promotion de la santé du canton d'Uri lance, en collaboration avec cinq partenaires uranais, un projet de sensibilisation et d'information de plusieurs années. Son objectif principal est de mettre en garde les jeunes contre les dangers liés à la cigarette, au snus et au tabac à priser.

Alors que la part des Uranais âgés de plus de 15 ans qui consomment du tabac est d'à peine 26 %, ce taux grimpe à 34 % pour la tranche d'âge des 15-34 ans, avec une particularité notable : l'engouement des jeunes pour le snus et le tabac à priser.

Le bureau cantonal de prévention et de promotion de la santé a donc mis sur pied une campagne de sensibilisation et d'information sur le tabagisme à destination des jeunes, en tablant sur des messages facilement compréhensibles, spécialement conçus pour cette population. Cette campagne sera diffusée sur les médias traditionnels et nouveaux. Elle s'articulera notamment autour de reportages, de rendez-vous dans les médias, d'actions ponctuelles (par ex., à l'occasion de la journée

mondiale sans tabac), de discussions dans des rencontres pour étrangers et de présence dans des stands d'information (par exemple, lors de rencontres sportives scolaires).

Mettre en réseau les organisations actives et créer un cadre général propice à la prévention

Académie des pairs 2011

L'Académie des pairs 2011 est une manifestation dont l'objectif est d'élaborer des instruments applicables dans la pratique et de créer de nouvelles possibilités d'accès à la prévention grâce à l'éducation par les pairs. Ces mesures sont destinées aux participants, qui collaborent à leur élaboration. Cette académie se compose pour moitié de spécialistes et pour moitié de jeunes engagés. Elle recueille les connaissances issues de la recherche et de la pratique.

L'éducation par les pairs constitue une méthode prometteuse pour accéder à différents groupes cibles, notamment aux jeunes, et d'établir d'autres contacts. Cette approche n'est pas encore très répandue en Suisse, en particulier dans le travail relatif à la dépendance et à la prévention.

La difficulté à toucher les jeunes se confirme également dans le domaine de la prévention du tabagisme (p. ex., lorsque l'on recherche des jeunes pour une étude ou que l'on essaie de donner aux messages le ton approprié). Comment les messages encourageant l'arrêt du tabac doivent-ils être formulés pour obtenir les effets escomptés ?

Les échanges directs entre les jeunes et les spécialistes doivent permettre d'aborder, ouvertement et conjointement, les questions portant sur les accès à la prévention et sur la teneur de celle-ci. L'accent est mis sur le cadre de vie et les références de chaque groupe cible. Il convient d'intégrer ces deux facteurs dans le travail de prévention. Les questions spécifiques de la prévention du tabagisme sont d'abord évoquées en détail, puis font l'objet d'un atelier.

Promouvoir la recherche

Évaluation du projet de prévention du tabagisme « Première année d'apprentissage sans fumée »

Le Département de la santé et des affaires sociales du canton d'Argovie procède, par le biais d'un organisme externe, à l'évaluation de l'efficacité et de la durabilité du projet « Première année d'apprentissage sans fumée » (« 1. Lehrjahr rauchfrei »), et le compare au projet « Apprentissage sans tabac » mené dans d'autres cantons.

La Ligue pulmonaire argovienne conduit le projet « Première année d'apprentissage sans fumée » depuis 2007. Mené en étroite coopération avec les entreprises formatrices, ce projet encourage les jeunes en première année d'apprentissage à rester non-fumeurs ou à le redevenir. Depuis son lancement, le nombre de participants (apprentis et entreprises) n'a cessé de croître, passant de 20 apprentis dans trois entreprises en 2007, année pilote, à 600 apprentis dans 137 entreprises en 2011.

L'efficacité du projet et sa durabilité sont à présent évaluées pour la première fois. Cette évaluation, modulaire, a été confiée à GfK Switzerland. Les résultats serviront de base pour décider de mettre un terme à ce projet, de le poursuivre tel quel, de l'adapter ou d'en étendre la portée. Les résultats de l'évaluation seront librement accessibles à tout professionnel intéressé et feront l'objet de concertations et de discussions communes avec les acteurs cantonaux, intercantonaux et nationaux de la prévention du tabagisme.

Cigarettes électroniques : taux de nicotine, potentiel addictif, utilisation et efficacité comme méthode de désaccoutumance

L'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Genève veut élargir les connaissances sur la cigarette électronique grâce à une étude à grande échelle, qui porte sur le potentiel addictif de ce produit relativement nouveau et sur son potentiel comme méthode de désaccoutumance au tabac. De nombreux consommateurs de cigarettes électroniques sont d'anciens fumeurs qui attribuent à ce produit la réussite de leur sevrage. D'un point de vue scientifique, toutefois, on en sait très peu sur son innocuité ainsi que sur ses effets en matière de sevrage.

Le projet de recherche part de l'hypothèse que la cigarette électronique libère de grandes quantités de nicotine et que bien qu'elle aide certains fumeurs à se sevrer, elle crée également une dépendance. Dans le cadre de ce projet de recherche, l'Institut de médecine sociale et préventive recherche de la cotinine dans la salive de consommateurs de cigarettes électroniques et étudie la teneur en nicotine de cartouches neuves et usagées. Il examine également la manière dont se développe la dépendance des consommateurs de cigarettes électroniques (potentiel addictif) et cherche à développer des modèles d'utilisation sur la base desquels il serait possible de prévoir l'évolution du comportement tabagique.

Programmes

Alcool/tabac – les communes bougent !

Grâce à ce programme développé en collaboration avec l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT) et Addiction suisse, RADIX (centre de compétence suisse en promotion de la santé et prévention) désire contribuer à ce que plus de communes s'engagent dans la prévention contre l'alcoolisme et le tabagisme.

Ce programme se réfère aux expériences du projet pilote « [Une prévention du tabagisme axée sur les communes](#) », qui s'est achevé au milieu de l'année 2010 et auquel ont participé 15 communes dans quatre cantons. Il repose également sur le programme « Les communes bougent ! », qui a pris fin en 2007 et dans le cadre duquel plus de 140 communes de 19 cantons ont développé leur politique de prévention des abus d'alcool.

Le programme est conçu de sorte que les communes puissent, à l'issue du programme, continuer à mener leurs travaux de prévention en toute indépendance.

RADIX souhaite parvenir à y associer au moins six cantons et 30 communes de toutes les régions linguistiques. L'objectif est de développer des modèles de bonne pratique, mais aussi de concevoir et de diffuser d'autres outils de travail pour la mise en œuvre des projets communaux et la réalisation de mesures de prévention.

Programmes cantonaux

Programme cantonal de prévention du tabagisme de Soleure

L'Office de la sécurité sociale du canton de Soleure se donne pour objectif, sur mandat du Conseil d'Etat, de dissuader les jeunes de commencer à fumer, de favoriser le sevrage des fumeurs et de protéger les enfants contre le tabagisme passif.

Le canton de Soleure a arrêté quatre thèmes prioritaires pour son programme cantonal de prévention du tabagisme, avec le concours de différents organes relevant de divers départements, d'acteurs locaux de la prévention ainsi que de représentants des différents cadres de vie et groupes cibles :

- dissuader les jeunes de commencer à consommer du tabac et les encourager à se sevrer ;
- dissuader les catégories de population dans lesquelles la prévalence du tabagisme est élevée de commencer à consommer du tabac et les encourager à se sevrer. Il s'agit en priorité des populations migrantes d'origine turque installés dans le canton, suivis des populations migrantes albanophones ;
- lutter contre le tabagisme passif dans les familles avec enfants ;
- renforcer la coordination et la collaboration.

Le programme cantonal de prévention du tabagisme garantit que les efforts cantonaux de prévention soient cohérents avec la stratégie et les objectifs nationaux. Il coordonne et rassemble les activités nouvelles et existantes et permet d'éviter les doublons et d'exploiter les synergies.

Programme cantonal de prévention du tabagisme 2012-2015 de Zoug

Conformément à sa stratégie cantonale de prévention du tabagisme, le canton de Zoug veut, par son programme de prévention, réduire le nombre de jeunes qui fument, augmenter le nombre de fumeurs qui entreprennent de se sevrer et mieux protéger les enfants et les fœtus contre le tabagisme passif.

Le programme est divisé en 14 projets partiels, qui poursuivent trois thèmes prioritaires définis selon les objectifs susmentionnés :

- mesures comportementales et contextuelles pour empêcher le début de la consommation de tabac ;
- coordination et promotion des aides au sevrage tabagique ;
- organisation de cours de sevrage tabagique et mise en œuvre de projets pour protéger les fœtus et les enfants contre le tabagisme passif.

Les adolescents et les jeunes adultes, les fumeurs d'âge moyen, les fumeurs issus de l'immigration, les futurs parents et les parents de nouveau-nés constituent les principaux groupes cibles.

En tout, au moins douze acteurs de la prévention du tabagisme actifs dans le canton de Zoug seront associés à la mise en œuvre du programme. La responsabilité stratégique et opérationnelle du programme incombe à l'Office de la santé du canton de Zoug ; le mandant est la Direction de la santé.

Programme de prévention du tabagisme 2012-2015 du canton de St-Gall

Dans le cadre de ce programme cantonal, l'Office de prévention en matière de santé du canton de St-Gall vise à réduire la part d'adolescents qui fument et à améliorer l'accès aux offres de sevrage tabagique pour que plus de fumeurs entreprennent de se sevrer.

Le canton de St-Gall est l'un de ceux qui ont les dispositions les plus strictes en matière de protection contre le tabagisme passif. Il y existe également une interdiction de publicité pour les produits du tabac et une interdiction de remise de tels produits aux moins de 16 ans. Malgré cela, il reste nécessaire d'agir.

Empêcher le début de la consommation de tabac constitue l'une des priorités de ce programme : les groupes cibles que constituent les adolescents et les jeunes adultes seront davantage interpellés grâce à des mesures qui les toucheront à l'école, mais aussi pendant leurs loisirs. Les offres et les mesures à destination des adolescents sont déployées en priorité dans les écoles et les lieux de formation, mais également dans le domaine sportif. Des achats-tests sont menés dans les communes : il s'agit là d'une mesure d'accompagnement pour soutenir les mesures comportementales qui ciblent les élèves. La deuxième priorité est de favoriser le sevrage. L'hôpital cantonal de St-Gall offre déjà un service de conseil aux fumeurs. Cette prestation va à présent être mise en place dans les trois autres régions hospitalières du canton. Le monde du travail doit également plus reprendre à son compte et porter l'incitation au sevrage. Il s'agira enfin d'étudier si des offres issues de programmes nationaux destinés à des groupes de migrants spécifiques pourraient être mieux mises en avant auprès du public cible dans le canton de St-Gall.

Programme de prévention du tabagisme 2012-2015 du canton d'Uri

La promotion de la santé uranaise souhaite agir, sur mandat de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'environnement du canton, dans le domaine de l'encouragement à rester non-fumeur ou à le redevenir, en dirigeant plus particulièrement son action sur les jeunes.

Les adolescents (14-19 ans), en particulier, seront interpellés dans le cadre de l'école, de l'apprentissage et des loisirs. Une double approche, comportementale et contextuelle, sera employée. La consommation de snus et de tabac à priser étant particulièrement élevée dans le canton d'Uri, ces deux substances feront l'objet d'une attention spéciale.

Une deuxième priorité du canton d'Uri est d'améliorer la coordination et le pilotage des différentes activités de prévention du tabagisme, en regroupant et en mettant en œuvre différents projets et mesures au sein d'un même programme.

3 Financement

3.1 Vue d'ensemble du soutien financier accordé à des tiers

Le tableau ci-après récapitule tous les engagements financiers contractés par le fonds de prévention du tabagisme en 2011. La plupart d'entre eux s'étalent sur plusieurs exercices, et les versements sont répartis sur la durée du projet. A noter que certains projets couvrent différents domaines d'activités. Pour offrir une meilleure vue d'ensemble, les projets présentés dans les tableaux ci-après ne figurent que dans les domaines d'activités principaux.

Le chapitre 3.1 présente un aperçu des projets approuvés par le fonds sur la base d'une demande, et le chapitre 0 expose les projets propres au FPT.

Empêcher le début de la consommation de tabac

Projet	Responsables	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2011
La prévention du tabagisme en classe de 6 ^e primaire	Karin Siegenthaler	01.02.2012 - 31.10.2012	5 000	0
Total			5 000	0

Promouvoir le sevrage du tabagisme

Projet	Responsables	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2011
Programme d'arrêt de consommation intégratif pour les consommateurs adultes de tabac qui consomment aussi du cannabis – Développement et étude de faisabilité	Institut de recherche sur la santé publique et les addictions (ISGF)	15.05.2011 - 31.01. 2014	392 966	149 000
« J'arrete de fumer mais j'ai peur de grossir! » (Sevrage du tabac - cours suppl.)	Antenne des Diététiciens Genevois (ADiGe)	01.11.2011 - 31.01.2016	92 940	18 000
Etude de suivi Queer Quit	Institut de recherche sur la santé publique et les addictions (ISGF)	15.02.2012 - 31.10.2014	376 936	0
Total			862 842	167 000

Offrir une protection contre le tabagisme passif

Projet	Responsables	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2011
Conseil personnalisé aux parents pour réduire l'exposition de leurs enfants à la fumée	Institut de recherche sur la santé publique et les addictions (ISGF)	01.01.2012 - 31.07.2013	247 216	0
Total			247 216	0

Sensibiliser et informer le public

Projet	Responsables	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2011
Débal'âge : fumée de liberté (4 émissions pour les jeunes sur la prévention du tabagisme)	Association Teenergy Promotion	01.02.2012 - 31.01.2013	75 000	0
Promotion d'une vie sans tabac : Deux émissions de télévision sur la prévention du tabagisme auprès des migrants	Association A La Vista	01.02.2012 - 01.11.2012	119 396	0
Sensibilisation et information sur le tabagisme dans le canton d'Uri, 2011 - 2015	Bureau de prévention et de promotion de la santé du canton d'Uri	07.06.2011 - 31.07.2015	71 020	14 200
Total			265 416	14 200

Mettre en réseau les organisations et créer un cadre propice à la prévention

Projet	Responsables	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2011
Académie des pairs 2011	Groupe d'experts Formation et Dépendances (GFD)	01.11.2011 - 31.03.2012	6 500	5 200
Total			6 500	5 200

Promouvoir la recherche

Projet	Responsables	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2011
Évaluation du projet de prévention du tabagisme « Première année d'apprentissage sans fumée »	Département de la santé et des affaires sociales du canton d'Argovie	01.02.2012 - 01.03.2012	60 000	0

Cigarettes électroniques : taux de nicotine, potentiel addictif, utilisation et efficacité comme méthode de désaccoutumance	Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Genève	01.02.2012 - 01.12.2013	88 000	0
Total			148 000	0

Programmes / programmes cantonaux

Projet	Responsables	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2011
Alcool/tabac – les communes bougent !	RADIX ; Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT) ; Addiction suisse	01.01.2012 - 31.01.2015	429 480	0
Programme cantonal de prévention du tabagisme de Soleure	Office de la sécurité sociale du canton de Soleure	01.01.2012 - 31.01.2016	443 148	0
Programme cantonal de prévention du tabagisme 2012-2015 de Zoug	Office de la santé du canton de Zoug	01.01.2012 - 31.01.2016	400 000	0
Programme de prévention du tabagisme 2012-2015 du canton de St-Gall	Office de prévention en matière de santé du canton de St-Gall ; Amt für Sport ; Lungenliga St. Gallen	01.01.2012 - 31.01.2016	850 200	0
Programme de prévention du tabagisme 2012-2015 du canton d'Uri	Gesundheitsförderung Uri, Kantonale Fachstelle für Prävention und Gesundheitsförderung; Lungenliga Uri; Amt für Volksschulen, Fachperson Sport und Beauftragter für Gesundheitsförderung; Amt für Kultur und Sport, Abteilung Sport; Kontakt uri, Jugend- und Elternberatung, Suchtberatung, Früh-erkennung- und Intervention; Krebsliga Zentralschweiz, Beratungsstelle Altdorf	01.01.2012 - 31.01.2016	316 320	0
Total			2 439 148	0

3.2 Vue d'ensemble des projets propres au FPT

En 2011, le fonds de prévention du tabagisme a commandé les projets ci-après. Ces derniers se rattachent au domaine d'activité « Mettre en réseau les organisations et créer un cadre général propice à la prévention » et sont directement liés aux bases concernant les programmes cantonaux de prévention du tabagisme.

Projet	Responsables	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2011
Programmes cantonaux de prévention du tabagisme - préparation des bases	INTERFACE Etudes politiques, recherche, conseils	01.03.2011 - 30.09.2011	162 000	162 000
Programmes cantonaux de prévention du tabagisme / coordination et information de l'ARPS	Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS)	01.04.2011 - 31.10.2011	45 640	45 640
Total			207 640	207 640

3.3 Stratégie d'investissement

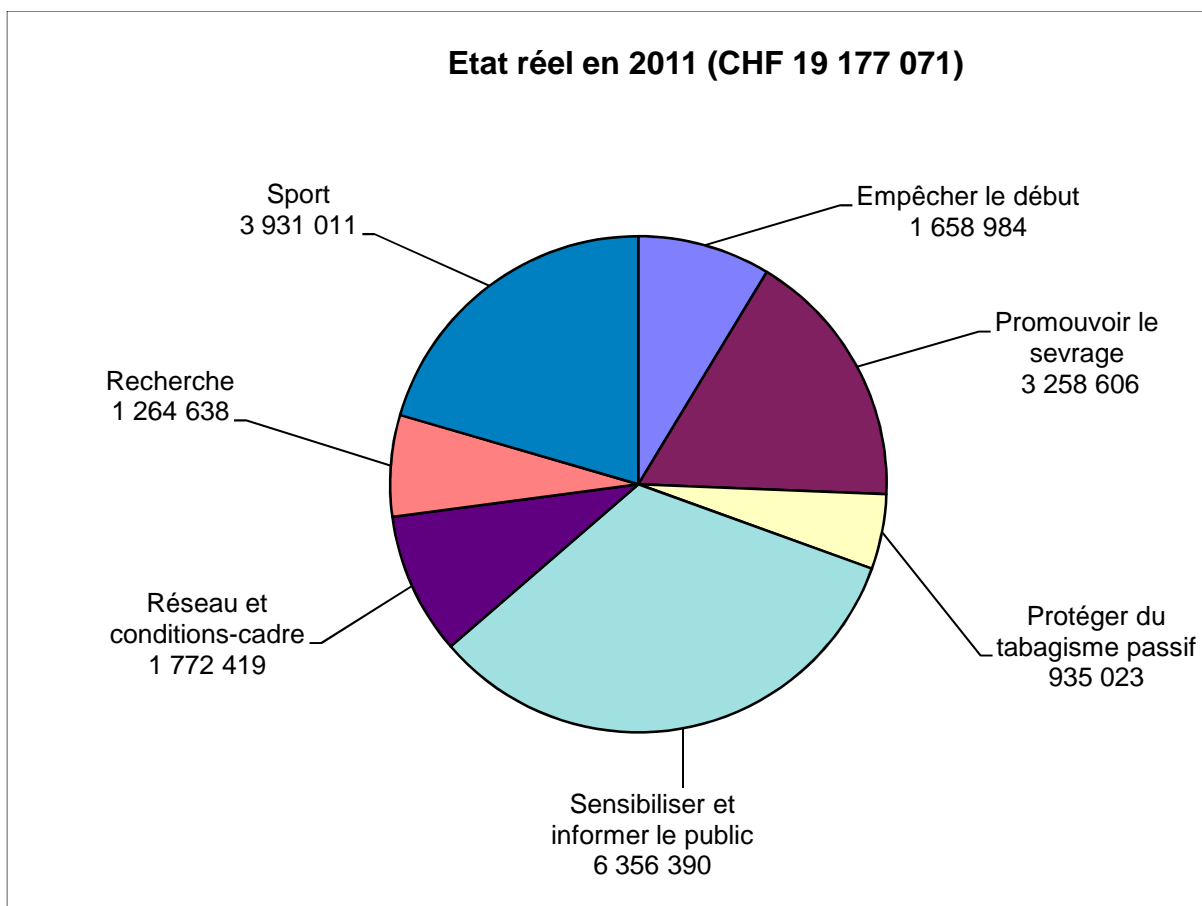
Compte tenu de la consommation actuelle de tabac en Suisse, le fonds dispose de près de 13 millions de francs par an. L'ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme désigne les domaines d'activité auxquels les aides financières doivent être affectées mais sans donner de précisions sur l'allocation des ressources.

La stratégie d'investissement (cf. www.prevention-tabagisme.ch) fournit une clé de répartition conforme à l'ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme et prend pour base stratégique le Programme national tabac, tout en s'inspirant des recommandations internationales en matière d'investissements.

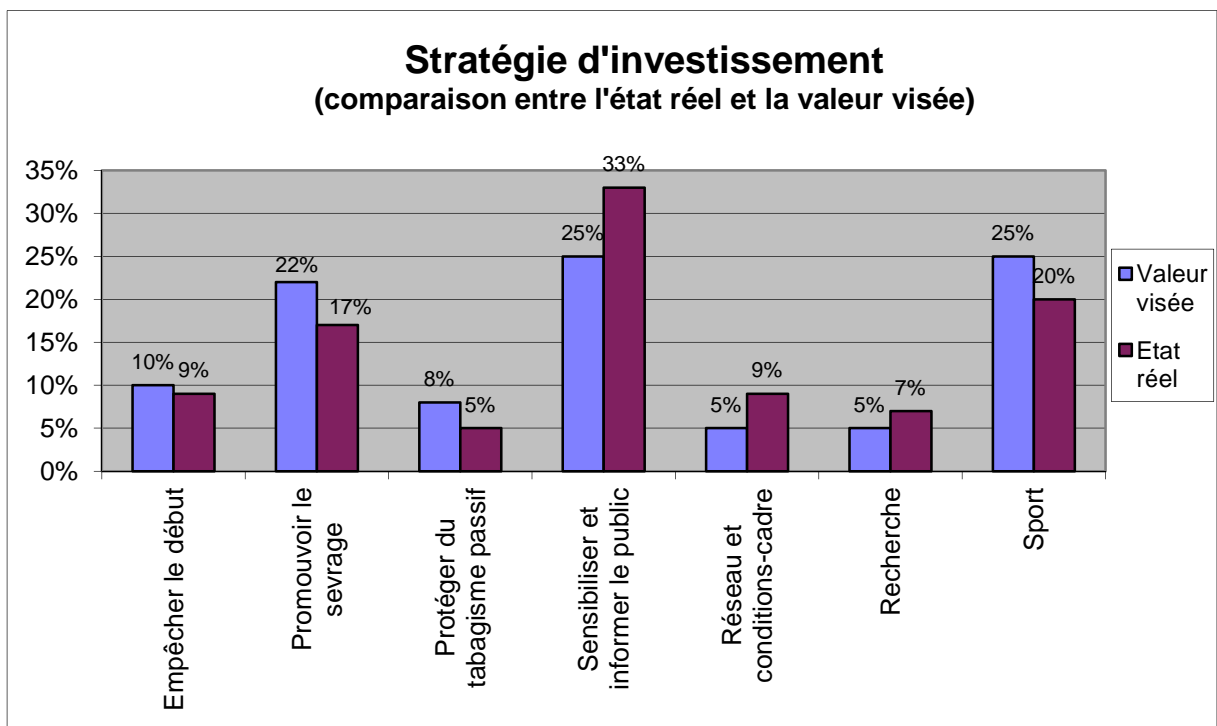
Cet instrument s'est révélé adéquat pour guider le processus décisionnel. Par contre, comme les chiffres se réfèrent aux paiements effectivement réalisés en 2011, les écarts sont parfois importants. Pour la champ d'activité « Sensibiliser et informer le public », par exemple, l'écart important entre l'état réel et la valeur visée s'explique par le fait que, durant l'exercice sous revue, une grande partie des coûts concerne la campagne nationale.

Investissements 2011 par domaine d'activité

Le diagramme ci-dessous montre l'ensemble des aides versées en 2011. Il couvre, outre les paiements relatifs aux nouveaux projets agréés, ceux effectués au titre d'engagements précédents et répartis sur plusieurs exercices, ainsi que ceux concernant les projets propres au FPT.



Le diagramme ci-dessous compare les investissements (état réel) par domaine d'activité et la stratégie d'investissement du fonds (valeur visée).



3.4 Comptes annuels 2011

	Exercice précédent	Comptes 2011
Report du solde	17 089 590.27	20 094 472.79
Prélèvement des taxes⁵	16 051 386.35	13 124 873.75
Report prélèvement des taxes 2009	2 880 690.05	0
Intérêts	228 824.10	140 805.65
Remboursements	69 195.00	71 866.60
Solde avant déduction des projets et des coûts d'exploitation	36 319 685.77	33 432 018.79
Financements de projets	- 15 723 823.35	-19 177 070.95
Coûts d'exploitation		
– Personnel	- 368 646.90	-477 167.60
– Expertises / commission d'experts	-63 202.68	-41 155.15
– Informatique	- 49 420.50	0
– Traductions	- 17 503.40	-13 782.10
– Formation / conférences	- 1 083.05	-582.80
– Frais	- 793.20	-1 826.50
– Autres dépenses de fonctionnement	- 739.90	-2 570.95
Total des coûts d'exploitation	- 501 389.63	- 537 085.10
Total des financements de projets et des coûts d'exploitation	- 16 225 212.98	- 19 714 156.05
Report du solde	20 094 472.79	13 717 862.74

⁵ Après déduction d'une commission de perception de 2,5 % de l'AFD

3.5 Explications complémentaires sur les détails des comptes annuels

Remboursements

Il s'agit d'aides financières versées par le FPT à des tiers pour soutenir leur projet et qui, n'ayant pas été intégralement utilisées, lui ont été partiellement restituées.

Financements de projets

Le FPT a notamment pour tâche d'accorder un soutien financier à des projets de prévention. Le montant indiqué correspond au total des aides allouées à ces projets en 2011 (y c. les projets propres au FPT). Le paiement s'effectue non pas en un seul mais en plusieurs versements répartis sur toute la durée du projet, raison pour laquelle ce montant ne correspond pas à la valeur totale des projets agréés.

Frais d'exploitation du FPT

Les frais d'exploitation du fonds, représentant 2,7 % des charges totales, sont bas. En effet, le service FPT ne dispose que de 2,6 postes, et il est rattaché à l'OFSP, qui ne lui facture pas les prestations⁶ suivantes :

- Expertises et assistance juridique (division Droit)
- Soutien du responsable du service de gestion par le supérieur hiérarchique (chef de l'unité de direction Politique de la santé)
- Traductions (services linguistiques)
- Comptabilité et finances (unité de direction Politique de la santé et service des finances)
- Coordination des demandes des médias, site Internet (section Communication)
- Soutien informatique (section Informatique et gestion des équipements)
- Frais généraux : l'office ne facture pas les frais d'infrastructure du fonds

Personnel

Les frais de personnel, plus élevés qu'au cours de l'exercice précédent, s'élèvent à 2,4 % des dépenses. Cette augmentation s'explique par le fait que la suppléante de la direction a bénéficié d'un congé maternité dans l'exercice sous revue, compensé par du personnel temporaire.

Expertises / commission d'experts

Le service FPT est soutenu par une commission d'experts. L'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA) règle les indemnités, qui sont financées par le fonds.

De plus, toutes les demandes d'un montant supérieur à 100 000 francs sont transmises pour avis, dans le cadre du processus d'évaluation, à deux experts externes. Pour l'établissement des prises de position, le tarif est de 160 francs de l'heure ; les frais ont été moins importants que durant l'exercice précédent, car les demandes ont été moins nombreuses.

⁶ Le FPT accorde une compensation forfaitaire à l'OFSP pour ces prestations à raison de 10 % de ses ressources humaines.

Traductions

Dans ce domaine, les frais portent sur les traductions confiées à l'extérieur et non pas sur celles effectuées par les services linguistiques de l'OFSP.

Les résumés pour l'ensemble des projets agréés, des rapports finaux et des rapports de recherche, ainsi que des instruments du FPT sont disponibles dans les trois langues officielles sur le site Internet.

Formation / conférences

Cette rubrique comporte les frais de formation continue et les contributions du personnel du service FPT lors de conférences.

Autres dépenses de fonctionnement

Il s'agit des frais généraux, p. ex. pour les repas lors des réunions.

3.6 Vue d'ensemble des engagements au 31 décembre 2011

Les comptes annuels du fonds ont été clôturés sur un solde de 13 717 862.74 francs. Ce solde et les recettes à venir garantissent que les engagements contractés pour les prochaines années seront honorés.

Engagements pour 2012	Engagements pour 2013	Total des engagements au 31.12.2011 (2012 - 2013)
CHF 13 147 977.–	CHF 6 240 008.–	CHF 19 387 985.–

Informations supplémentaires :

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Politique de la santé
Fonds de prévention du tabagisme
Téléphone : 031 323 87 66
www.bag.admin.ch
www.prevention-tabagisme.ch